

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes (81)

Séance du Mardi 19 Mai 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à dix-huit heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP du PAS DES BÊTES à LAGARRIGUE (81) sous la Présidence de **Monsieur COLOM Vincent, Président**.

Date de convocation et d'affichage : 12 Mai 2026		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		Bernard AZAM	X		
		Jean-Louis BATTUT	X		
		Fabrice BOULOGNE	X		
		Claudian BRUN	X		
		Vincent COLOM	X		
<b>Nombres de délégués</b>		Hubert DE BLAY DE GAÏX	X		
En exercice	<b>16</b>	Jocelyne GALINIER		X	Christiane MADAULE
Effectif Quorum	<b>9</b>	Marina GUIGNARD	X		
Présents	<b>14</b>	Jeremy LEMOINE	X		
Quorum atteint	<b>Oui</b>	Christiane MADAULE	X		
Représentés	<b>2</b>	François MONTAGNÉ	X		
Votants	<b>16</b>	Charline NHANSANA	X		
Secrétaire de séance : <b>Bernard AZAM</b>		Bernard PUECH		X	Alain VAUTE
		Yannick TONON	X		
		Alain VAUTE	X		
		David VEAUTE	X		

<b>Délibération 2026-09</b>	<b>Election des Vice – Présidents du SMAEP du PAS DES BÊTES</b>
-----------------------------	---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-7, L.5211-2, L.5211-9 et L.5711-1;

**Vu** les statuts du SMAEP du Pas des Bêtes ;

**Vu** la délibération n° **2026-07** portant élection du Président du SMAEP du PAS DES BÊTES ;

**Vu** la délibération n° **2026-08** fixant à trois le nombre de Vice-Présidents du SMAEP du PAS DES BÊTES ;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à l'élection des Vice-Présidents appelés à constituer, avec le Président, le Bureau syndical ;

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidents se déroule **au scrutin secret**, à la **majorité absolue aux deux premiers tours**, puis à la **majorité relative au troisième tour**, conformément aux dispositions applicables.

Il est procédé successivement à l'élection des trois Vice-Présidents.

▪ **Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

**Candidatures déclarées :**

**Mr Jean Louis BATTUT**

Le Président rappelle que chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, dépose personnellement dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Les membres porteurs d'un pouvoir prennent part au vote dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Il est ensuite procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

**Résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de délégués	16
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de bulletins	16
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	9

**Ont obtenu :**

Nom – Prénom du Candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BATTUT Jean Loui	15	Quinze

**En conséquence, M. Jean Louis BATTUT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.**

▪ **Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Candidatures déclarées :**

**Mr VEAUTE David**

Le Président rappelle que chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, dépose personnellement dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Les membres porteurs d'un pouvoir prennent part au vote dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Il est ensuite procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de délégués	16
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de bulletins	16
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

### Ont obtenu :

Nom – Prénom du Candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
VEAUTE David	16	Seize

En conséquence, M. VEAUTE David ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

### ▪ Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président

### Candidatures déclarées :

Mr VAUTE Alain
----------------

Le Président rappelle que chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, dépose personnellement dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Les membres porteurs d'un pouvoir prennent part au vote dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Il est ensuite procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de délégués	16
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de bulletins	16
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	9

### Ont obtenu :

Nom – Prénom du Candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
VAUTE Alain	15	Quinze

En conséquence, M. VAUTE Alain, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé dans ses fonctions.


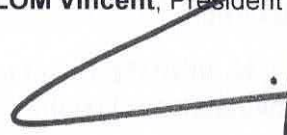

**Le Comité Syndical :**

**PROCLAME élus en qualité de Vice-Présidents du SMAEP du PAS DES BÊTES :**

- **M. Jean Louis BATTUT, 1er Vice-Président**
- **M. VEAUTE David, 2ème Vice-Président**
- **M. VAUTE Alain 3ème Vice-Président**

**PREND ACTE de leur installation immédiate dans leurs fonctions.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

<p>Par le secrétaire de séance <b>M. AZAM Bernard</b></p> 	<p>Pour expédition conforme <b>M. COLOM Vincent, Président</b></p>  
---	--

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.